



ETAT D'URGENCE - REUNION DES MAIRES DE MOSELLE

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015 - PREFECTURE



SOMMAIRE

I. Le contexte

II. Qu'est ce que l'état d'urgence ?

III. A quoi correspond le plan VIGIPIRATE ?

IV. Quelles sont les mesures prises en Moselle ?

V. Foire aux questions

Annexes

- Discours du Président de la République, 18 novembre 2015**
- Discours du Président de la République, 16 novembre 2015**
- Discours du Ministre de l'Intérieur, 16 novembre 2015**

I – Le contexte

Le vendredi 13 novembre, plusieurs actes terroristes ont été commis à Paris et à Saint-Denis (93), à proximité du Stade de France. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. 3 victimes étaient originaires de Lorraine, dont deux de Moselle.

Une enquête judiciaire a été immédiatement ouverte sous l'autorité de M. François MOLINS, Procureur de Paris.

Dès le vendredi 13 novembre, tous les services de police de la grande couronne parisienne (RAID, DCPJ, CRS, DGSI et SCRT, UCLAT, et DDSP) ont été mobilisés en région parisienne. 5,5 compagnies de CRS supplémentaires ont également été déployées.

Dès le 13 novembre, ce sont plus de 8 000 militaires d'active et de réserve qui ont été engagés dans les premières heures qui ont suivi les attentats, essentiellement dans des dispositifs de contrôle de zone et des flux. A Paris, quatre escadrons de gendarmerie mobile et 80 militaires de la Garde républicaine ont été déployés pour participer au dispositif de sécurisation.

Le rétablissement des contrôles aux frontières est effectif depuis le vendredi 13 novembre. Les 61 principaux points de passage autorisés font l'objet de contrôles particulièrement stricts des fonctionnaires de la Police aux frontières (PAF) et des services des Douanes, avec l'appui des effectifs de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), des compagnies de CRS déployées, et de la gendarmerie nationale.

II – Qu'est ce que l'état d'urgence ?

L'état d'urgence a été mis en place par un décret pris en conseil des ministres du 14 novembre portant application de la loi du 3 avril 1955.

Au regard de l'aggravation de la menace, les mesures qui avaient été spécifiquement prévues en Île-de-France ont été élargies à l'ensemble du territoire métropolitain depuis le dimanche 15 novembre à zéro heure.

L'état d'urgence accroît les compétences du préfet pour prendre des mesures restreignant l'exercice de certaines libertés publiques et individuelles, lorsque le maintien de l'ordre le justifie.

Celui-ci est compétent pour :

- Restreindre la liberté d'aller et venir en instaurant des zones de protection ou de sécurité particulières, ou en interdisant la circulation dans certains lieux (couvre-feu).
- Interdire le séjour dans certaines parties du territoire à toute personne susceptible de créer un trouble à l'ordre public.
- Réquisitionner des personnes ou des moyens privés.

- Interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux de réunion.
- Autoriser des perquisitions administratives en présence d'un officier de police judiciaire.
- Assigner à résidence toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public

Le ministre a adressé à l'ensemble des préfets des instructions pour leur rappeler les conditions d'application des mesures prévues par l'état d'urgence.

Grâce à des visioconférences régulières, M. Nacer MEDDAH, préfet de la Moselle, est en lien constant avec le ministre de l'Intérieur et ses collaborateurs pour mettre en place le plus rapidement possible les mesures décidées en conseil des ministres et par la cellule de crise du ministère de l'Intérieur.

III – A quoi correspond le plan VIGIPIRATE ?

Présentation du plan VIGIPIRATE

En janvier 2014, sur la base du constat du maintien d'une menace terroriste à un niveau durablement élevé, le plan VIGIPIRATE a évolué vers plus de flexibilité et vers une mobilisation croissante de l'ensemble des acteurs.

Le plan VIGIPIRATE a pour objectifs :

- de développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs, afin de prévenir et de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;
- de permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale, et donc de limiter les effets du terrorisme.

Le plan repose sur différents principes :

- une méthode croisant l'évaluation de la menace terroriste et l'analyse des vulnérabilités ;
- une organisation par domaines d'action identifiant les leviers qui permettent de réduire les vulnérabilités en fonction de l'intensité de la menace ;
- une approche par objectifs de sécurité permettant de choisir au sein d'un répertoire les mesures les plus adaptées au niveau de menace.

Deux documents différents composent le plan :

- un document public visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent, et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan ;

- un document classifié, destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale (OIV), comprenant toutes les précisions nécessaires à la mise en œuvre du plan.

L'adhésion de l'ensemble des acteurs au dispositif (services publics, opérateurs d'infrastructures, acteurs économiques et collectivités territoriales), tout comme celle de la population, est une condition impérative de maintien d'une vigilance élevée face à la menace terroriste.

Les niveaux d'alerte

L'expression du niveau de vigilance par un code couleur a été abandonnée au profit d'une approche plus simple distinguant désormais deux niveaux :

- **un niveau permanent de vigilance** : cette posture constante de sécurité peut être renforcée de façon ponctuelle sur certains lieux ou domaines d'activités (exemples : grand rassemblement, période de fêtes de fin d'année, etc) ;
- **un niveau d'alerte attentat** qui s'applique lorsque des projets d'actions terroristes sont détectés par les services de renseignement.

Suite aux attentats perpétrés à Paris en janvier 2015, le niveau alerte attentat a été maintenu dans la région Île-de-France, l'ensemble du territoire national étant depuis placé en niveau vigilance renforcée.

Les rassemblements et l'ensemble des installations ouvertes au public font l'objet d'une surveillance maximale.

IV – Quels sont les mesures prises en Moselle ?

Un Centre opérationnel départemental (COD) a été activé dès le samedi 14 novembre 2015 en préfecture. Grâce à la mobilisation des services de l'Etat au sein de cette cellule de crise, les maires ont été invités à dresser un bilan des manifestations prévues pendant le week-end.

Un double message a été transmis :

- Les manifestations publiques devaient donner lieu à un renforcement des mesures de sécurité de la part des organisateurs.
- En raison du deuil national, certains organisateurs pouvaient opportunément décider d'annuler les événements festifs ou sportifs programmés.

Le samedi 14 novembre à 16 heures, le préfet a réuni l'Etat-major de sécurité (EMS) afin de dresser un bilan des actions entreprises par les services et d'adapter la réponse de l'Etat.

Depuis le 15 novembre à zéro heure, l'opportunité de mettre en place les mesures prévues par l'état d'urgence est constamment examinée.

Les consignes de tolérance zéro en cas d'apologie des actes de terrorisme ont été rappelées. Un appel à la vigilance à été lancé aux forces de sécurité afin de signaler tout message suspect sur les réseaux sociaux.

Les services de renseignement, dans le nouveau cadre juridique prévu par la loi antiterroriste du 13 novembre 2014 et la loi renseignement du 24 juillet dernier, sont totalement mobilisés pour mener la lutte contre les terroristes.

Les contrôles des frontières ont été considérablement renforcés :

Sur les points de passage autorisés majeurs, des contrôles stricts, continus, fixes et mobiles ont été activés par la Police aux frontières (PAF).

Cette action est menée en coordination étroite avec les autres services de l'Etat afin d'assurer une couverture efficace du territoire.

Tous les services de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Lorraine ont été mobilisés très rapidement dès le vendredi 13 novembre afin de procéder à des contrôles renforcés en fonction des risques présents. Concernant les axes routiers, les agents des Douanes sont habilités à tenir les points de passage autorisés de moindre importance en terme de flux. Ils peuvent contrôler l'identité des personnes et refuser l'admission sur le territoire français. Les contrôles des douanes ont également été systématisés dans les différentes gares du département ainsi qu'à l'aéroport « Lorraine Airport ».

Les services de gendarmerie soutiennent l'activité des services de la PAF et des Douanes. Des contrôles de flux ont par exemple été organisés au niveau des barrières de péage. Les forces de sécurité de la police nationale ont elles aussi renforcé leurs contrôles sur les axes routiers avant la frontière.

D'importants renforts de CRS ont été affectés au contrôle des frontières, notamment sur l'axe routier vers le Luxembourg.

Le concours des pays frontaliers a été sollicité par le ministère de l'Intérieur. Des mesures communes et coordonnées ont été mises en œuvre. Les patrouilles ferroviaires mixtes avec les Allemands se sont multipliées et sur nombre de points de contrôles, les policiers allemands viennent en appui des forces de sécurité françaises. A l'est du département, des patrouilles communes ont été engagées le long de la frontière.

Des moyens logistiques de signalisation ont été fournis par la Direction interrégionale des routes (DIR), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), et le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), afin d'assurer une sécurisation optimale des contrôles.

Interdiction des déplacements de supporters

Par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 18 novembre 2015, le déplacement des supporters visiteurs pour toutes les rencontres de ligue 1 et de ligue 2 sur la période du 20 au 22 novembre inclus a été interdit.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté, le déplacement individuel ou collectif de toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de l'AJ Auxerre ou se comportant comme tel est interdit entre le département de l'Yonne et la commune de Metz.

V – Foire aux questions

Qu'est-ce que la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) ?

La cellule se compose de représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires étrangères, de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et de la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC). Cette cellule est joignable au numéro vert 0 800 40 60 05, elle a pour l'instant traité plus de 9 000 appels.

Un centre d'accueil et d'information a été ouvert au sein de l'École militaire à Paris. Des équipes de soutien réunissant des psychologues, des professionnels de santé, des experts de la police judiciaire et des représentants du ministère de la Justice répondent aux besoins des familles et de leurs proches.

La remise des corps des victimes à leurs familles a débuté. Les frais de transport des familles seront avancés par les préfetures puis pris en charge par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), si la famille en fait la demande.

Des manifestations vont-elles être reportées dans le département?

Les maires du département ont été sollicités pour qu'ils communiquent les manifestations publiques organisées dans leurs communes jusqu'au 31 décembre 2015 à l'adresse mail suivante : pref-cabinet-pole-securite@moselle.gouv.fr

Au regard du contexte local, du niveau de la menace, et des capacités à sécuriser les rassemblements ou lieux de forte affluence, des manifestations pourraient éventuellement être interdites. Dans tous les cas, les rassemblements doivent donner lieu à un renforcement des mesures de sécurité de la part des organisateurs, comme le prévoit le plan VIGIPRATE.

Concernant le cas particulier des transports scolaires qui ne seraient pas organisés par l'Education Nationale mais par des associations, il est conseillé aux organisateurs de les suspendre jusqu'au dimanche 22 novembre inclus.

Ainsi, pour le concert de Johnny HALLYDAY à AMNEVILLE les 17 et 18 novembre derniers, la société privée qui a assuré l'ensemble de la sécurité du site a considérablement renforcé le dispositif de surveillance, notamment les mesures de contrôle des sacs ainsi que les moyens de filtrage. Les forces de sécurité de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) étaient également mobilisées pour assurer la sécurité du site de concert.

Concernant les contrôles aux frontières, quelle est la différence avec ce qui venait d'être mis en place dans le cadre de la COP 21 ?

Comme le permet le Code frontières Schengen (CFS) à l'article 23, le gouvernement avait déclaré aux autorités européennes une période de rétablissement des contrôles en frontières intérieures en prévision de la COP 21, en raison de la présence de nombreuses délégations étrangères et de 80 chefs d'État au Bourget.

Les contrôles des frontières ont encore été davantage renforcés suite aux consignes passées dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain le dimanche 15 novembre à zéro heure.

Quelle est la spécificité des contrôles sur l'axe routier vers le Luxembourg ?

Sur l'axe routier vers le Luxembourg, des contrôles jour et nuit sont mis en place dans les deux sens de circulation par la Police aux frontières (PAF), appuyée par les Douanes, et les services de la Direction interdépartementale des routes (DIR). Les policiers sont physiquement présents de manière permanente, néanmoins l'intensité des contrôles peut varier.

Le dispositif a été installé dans la nuit du 16 au 17 novembre et restera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La spécificité du dispositif est d'être modulaire afin de permettre aux forces de sécurité de contrôler sur la base de renseignements précis certains individus ou véhicules ciblés.

L'objectif n'est pas de viser les travailleurs frontaliers, même si le dispositif peut ponctuellement avoir un impact important sur leurs conditions de circulation.

La mise en place de ce contrôle sur un axe majeur comme l'A31 implique mécaniquement une restriction du nombre de voies de circulation, avec un impact sur le flux de circulation général.

En étroite coordination avec le PC autoroutier, les forces de sécurité et la préfecture, la DIREST a activé ses panneaux à messages variables afin de prévenir les travailleurs frontaliers de ces ralentissements.

D'importants moyens de signalisation, de sécurisation routière et logistique ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des automobilistes et celles des forces de sécurité qui réalisent les contrôles.

L'information circule bien avec les partenaires luxembourgeois. Le mardi 17 novembre à 15H30, une webconférence a réuni les services de la police aux frontières, les représentants des compagnies républicaines de sécurité (CRS) autoroutières, la direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) et les partenaires relevant des ministères des transports luxembourgeois et belge. Le but de cette réunion était d'intensifier la coopération afin d'améliorer encore le dispositif de sécurité mis en place.

Quels sont les conseils qui peuvent être communiqués aux frontaliers ?

- prévoir un temps de trajet plus long pour gagner le Luxembourg, notamment aux heures de pointe ;
- adopter une conduite prudente, adapter sa vitesse pour fluidifier le trafic.
- les frontaliers sont appelés à se préparer à l'éventualité d'un contrôle prolongé dans le temps. Une alternative à la voie routière peut être de se rendre au Luxembourg grâce aux lignes ferroviaires.

La SNCF, en partenariat avec les Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL), a mis en œuvre des mesures exceptionnelles à compter du jeudi 19 novembre afin d'augmenter considérablement les capacités des trains aux heures pendulaires des frontaliers. L'ensemble des rames circulant entre 6H00 et 9H30 sont désormais doublées. **Au total, ce sont environ 2 500 places supplémentaires qui sont offertes en période de pointe à compter du 18 novembre.**

Que sont les perquisitions administratives et les assignations à résidence ?

Dans le cadre de l'état d'urgence, des mesures de perquisition peuvent être décidées par l'ensemble des préfets de département à compter du 15 novembre à zéro heure.

Ces mesures individuelles doivent être strictement encadrées compte tenu de l'atteinte qu'elles portent à la liberté personnelle des personnes qu'elles visent :

- elles doivent préciser l'objet, les lieux et le moment auxquels elles interviennent.
- elles doivent être motivées au regard de leur nécessité et comporter un lien suffisant avec la menace terroriste.
- elles ne pourront intervenir et se dérouler qu'en présence de l'occupant ou, à défaut, de son représentant ou de deux témoins.
- elles doivent être exécutées en présence d'au moins un officier de police judiciaire territorialement compétent, seuls habilités, le cas échéant, à procéder à des saisies et à la constatation des infractions.
- le procureur de la République du lieu de la perquisition doit être informé sans délai.
- ces opérations donneront lieu à l'établissement d'un compte rendu qui sera transmis sans délai au procureur de la République.

Il relève de la compétence exclusive du ministre de l'Intérieur d'assigner à résidence toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics.

Les perquisitions administratives et les assignations à résidence sont des mesures de police administrative et non judiciaire.

Certains marchés de Noël risquent-ils d'être annulés ?

Des annulations des marchés de Noël ne sont pas envisagées à ce jour.

Les organisateurs sont néanmoins amenés à renforcer leurs dispositifs de sécurité dans le cadre du plan VIGIPIRATE et à travailler en étroite coopération avec les forces de l'ordre, notamment dans le cas de défilés ou de moments forts comme la Saint-Nicolas.

Une présence policière forte sera déployée à l'occasion des différents marchés de Noël, avec un renfort des militaires pour Metz.

Annexes

**Discours du président de la République
au rassemblement des Maires de France
Palais des Congrès – Mercredi 18 novembre 2015**

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames, Messieurs les ministres,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, cher François BAROIN,
Monsieur le Vice-président, cher André LAIGNEL,
Madame la Maire de Paris, ville martyre, mais ville lumière, nous sommes à vos côtés.

Mesdames et Messieurs les maires, à travers vous, c'est la France qui est rassemblée, soudée dans l'épreuve, unie dans la même résolution, être capable de faire face aux circonstances ; elles sont aujourd'hui exceptionnelles. Au moment où je m'exprime devant vous, une opération policière particulièrement périlleuse et lourde vient de s'achever. Elle visait à neutraliser cette nuit des terroristes logés à Saint-Denis, qui sont en lien avec les auteurs des attentats et des crimes odieux de vendredi soir.

Deux de ces terroristes sont morts dans l'assaut. Et il y a eu des interpellations. J'imagine l'angoisse qui a saisi au petit matin les habitants de Saint-Denis, et je salue leur sang-froid. Je veux également dire toute ma solidarité à l'égard du maire de Saint-Denis, qui avait déjà connu l'attentat près du Stade de France vendredi, et qui, une fois encore, était là, auprès des forces de l'ordre au moment où l'assaut a été donné.

Je veux enfin exprimer toute notre gratitude, notre admiration à l'égard des forces de l'ordre, des policiers, qui ont lancé l'opération. Ils connaissaient le danger, ils sous-estimaient sans doute encore la violence qu'ils allaient rencontrer, et ils ont été jusqu'au bout de leur mission. Plusieurs ont été blessés, et je pense aussi à ces policiers, les mêmes et d'autres, qui sont allés au Bataclan, dans des conditions terrifiantes, pour aller chercher les terroristes, et là encore, les neutraliser.

Mesdames et Messieurs les maires, la France est fière de disposer de forces de cette qualité pour protéger nos concitoyens. Ces actions nous confirment une fois encore que nous sommes dans la guerre, une guerre contre un terrorisme qui lui-

même a décidé de nous mener la guerre, c'est l'organisation djihadiste Daech. Elle dispose d'une armée, de ressources financières, pétrolières, elle occupe un territoire. Elle a des complicités en Europe et dans notre propre pays avec des jeunes islamistes radicalisés.

Elle commet des massacres là-bas et veut tuer ici ; elle a tué. Au cours de la nuit du 13 novembre, au moins 129 personnes ont perdu la vie. Nous pensons à elles, à ces femmes, à ces hommes qui ont été lâchement assassinés, blessés, traumatisés. Nous pensons à leurs familles, plongées dans un indicible chagrin. Ces attentats ont ensanglanté Paris et sa banlieue. Mais ils concernent tous les Français, où qu'ils vivent sur le territoire. Parce que c'est le pays tout entier qui a été attaqué, en raison de ce qu'il représente, des valeurs qu'il porte, du combat qu'il mène pour éradiquer le terrorisme, et tout simplement pour ce que nous sommes.

Ce qu'ont voulu viser les terroristes, c'est l'idée même de la France, ce qu'elle représente, ce qu'elle est au travers des générations successives, de la liberté qu'elle proclame, des droits universels qu'elle défend, voilà ce qui a été attaqué dans la nuit du 13 novembre. Parce que ces barbares, dans leur violence aveugle, ont visé le peuple français dans sa diversité, sans considération d'origine, de parcours, de couleur ou de religion. C'est la jeunesse de France qui était la cible, parce qu'elle représente la vitalité, la générosité, la liberté, tout simplement la vie.

L'émotion est immense. La colère l'est tout autant. Chacune, chacun d'entre nous éprouve un sentiment intense de compassion pour les victimes des attentats, et en même temps, une exigence d'action pour voir mis hors d'état de nuire les auteurs et les commanditaires de ces crimes. Le dessein des terroristes est de plonger notre pays dans l'effroi et dans la division. Nous devons donc veiller à préserver, au sein de chaque commune de France, l'unité qui fait notre force et le sang froid qui fait notre dignité.

Vous êtes des élus de la République, vous représentez la diversité de nos territoires, mais également la multiplicité des sensibilités de notre pays. Mais face à la menace terroriste, il n'y a pas de différences entre les territoires, il n'y a plus de clivages partisans qui tiennent, il n'y a plus que des femmes et des hommes de devoir, des élus du suffrage universel conscients de leurs responsabilités dans la République.

Et je sais que vous avez à cœur de faire prévaloir cette démarche et cette volonté. J'ai exposé lundi, devant le Parlement réuni en Congrès, les réponses que j'entendais apporter pour lutter contre le groupe terroriste qui nous a agressés. D'abord, au plan international : les opérations en Syrie ont été intensifiées, le porte-avion Charles de Gaulle vient d'appareiller, il nous permettra en Méditerranée orientale de multiplier par trois notre capacité à mener des frappes.

J'ai appelé la communauté internationale à prendre sa part à ce qui ne pourra être qu'une œuvre commune : anéantir Daech. Je me rendrai mardi prochain à Washington et jeudi prochain à Moscou, pour évoquer avec Barack OBAMA, puis avec Vladimir POUTINE, la nécessaire coordination de nos actions, pour travailler de manière décisive, dans les meilleurs délais, pour atteindre cet objectif. Nous devons former une large coalition, une coalition pour porter des coups décisifs, mais sur Daech, parce que c'est Daech qui est en cause.

Nous devons le faire avec l'esprit, là encore, de rassemblement de la communauté internationale. Je sais bien que tous les pays n'ont pas les mêmes intérêts, n'ont pas les mêmes conceptions, n'ont pas nécessairement les mêmes alliés, mais ce qui est en cause, c'est mettre un terme, anéantir une armée qui menace le monde entier, et pas simplement certains pays par rapport à d'autres. Alors, cette mission, je la mènerai, et la France aura, par son armée, à jouer un rôle majeur dans la résolution de ce conflit, au plan militaire, mais également par sa diplomatie, au plan politique.

Au niveau de notre pays, j'ai décidé, dès la nuit du drame, de la tragédie, le rétablissement du contrôle aux frontières, dans le respect, d'ailleurs, de nos engagements européens. J'ai décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Je l'ai élargi, sur proposition du Premier ministre, aux départements d'Outre-mer, pour que l'état d'urgence puisse valoir partout où il y a une menace. Un projet de loi sera présenté devant le Parlement ce soir, permettant la prolongation pendant trois mois de l'état d'urgence - ce texte clarifiera également et précisera cette procédure exceptionnelle.

L'état d'urgence, c'est vrai, justifie certaines restrictions temporaires aux libertés, mais y recourir c'est nous donner tous les moyens de les rétablir ces libertés, pleinement. Des perquisitions administratives sont donc conduites et des assignations à résidence prononcées. Ces mesures poursuivent des objectifs clairs : identifier les éventuels complices, démanteler les réseaux, isoler les éléments radicalisés, porter un coup d'arrêt aux trafics en tout genre qui pourraient fournir aux terroristes la logistique et l'argent nécessaires à leurs crimes odieux. Voilà ce qui relève de l'urgence.

Mais nous devons aller au-delà. Cette guerre a en fait commencé depuis plusieurs années, et il nous faudra encore du temps pour en venir à bout, et donc nous armer de patience et de dureté. J'ai donc pris les décisions nécessaires pour donner au pays les moyens de mener lucidement ce combat dans le respect de l'état de droit et des conventions internationales.

Notre arsenal administratif et judiciaire a été considérablement renforcé depuis 2012 - deux lois antiterroristes ont été votées, une loi sur le renseignement - mais nous avons encore à tirer les enseignements que nous fournit l'activité quotidienne des services, et faciliter le travail de l'autorité judiciaire, améliorer l'efficacité de nos policiers et de nos gendarmes, créer de nouveaux outils pour qu'aucune situation à risque ne soit laissée sans réponse.

J'ai également, après réflexion, proposé une révision de la Constitution. On ne change pas un texte fondamental sans qu'il y ait des raisons et des justifications. Nous devons disposer d'un cadre juridique robuste pour faire face à des circonstances exceptionnelles qui n'appellent ni la mise en œuvre de l'état de siège - qui est le transfert de pouvoirs civils à l'autorité militaire - ni l'application des pleins pouvoirs au titre de l'article 16, pour étudier toutes les propositions, parce que dans cet esprit d'unité je n'en n'ai a priori récusée aucune, même si je sais que certaines sont contraires à nos conventions internationales et à nos engagements européens. J'ai voulu, avec le Premier ministre, que le Conseil d'Etat puisse être saisi et nous donner toutes les réponses qui peuvent être utiles pour agir. Le gouvernement travaillera en étroite concertation avec le Parlement, et j'y veillerai, avec le Premier ministre.

Enfin, j'ai décidé d'amplifier l'effort de recrutement pour les forces de sécurité, la justice, les douanes. Plus de 8000 postes seront créés dans ces administrations civiles, et plus aucun poste ne sera supprimé dans les armées. Cela veut dire concrètement davantage de policiers, de gendarmes, déployés dans les communes de France, avec des personnels mieux équipés et mieux armés.

Il y aura aussi, sûrement -et le président BAROIN m'en a fait la proposition- à réfléchir sur ce que nous pouvons faire avec les collectivités locales pour assurer la vigilance. Et l'Etat, qui a, vous le savez, des engagements européens, et qui entend les respecter, autant qu'il est possible, doit également pouvoir assurer sa sécurité.

Dans cette perspective, qui va être longue, je veux que toute la puissance de l'Etat soit mise au service de la sécurité de nos concitoyens, mais je sais également pouvoir compter sur votre concours et sur celui des 3900 polices municipales de France. Je tiens à saluer le rôle qu'elles jouent, complémentaire, de celui de la police nationale et de la gendarmerie. Je sais qu'elles sont exposées également au risque, je n'oublie pas la mort de Clarissa JEAN-PHILIPPE, cette jeune policière municipale lâchement abattue à Montrouge le 8 janvier dernier. Le gouvernement entend donc vous aider à mieux protéger nos compatriotes mais également à mieux protéger nos policiers municipaux en finançant leur équipement et en apportant aux maires qui le souhaitent les armes qui seront prélevées sur les stocks de la police nationale. Les contrats locaux de sécurité seront également renforcés par des moyens supplémentaires pour que nous puissions agir dans le même esprit et avec la même force.

J'attache une grande importance à la participation des maires de France aux actions que nous allons engager, notamment dans le cadre de l'état d'urgence. Je pense par exemple à l'interdiction de circulation des personnes et des véhicules dans des lieux donnés, seuls les maires peuvent nous donner ces précisions. Je pense également à la protection des bâtiments publics ou des édifices privés qui pourraient constituer des cibles potentielles pour les terroristes ; là encore nous avons besoin de votre concours. C'est dans cet esprit que le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets d'organiser dans tous les départements des réunions avec les maires afin de les informer de façon précise sur l'état de la menace terroriste, sur la présence des individus dangereux, et sur les mesures de sécurité que l'Etat est amené à prendre.

Je sais aussi que les maires et leurs équipes, dans certaines villes, sont également impliqués dans les dispositifs mis en place dans les zones de sécurité prioritaires ; là encore nous pourrions agir pour lutter encore davantage contre les trafics dans certains quartiers, avec des moyens appropriés.

Vous êtes également partie prenante des cellules de suivi et de prévention de la radicalisation, qui ont été créées par l'Etat dans chaque département. Il s'agit là d'une mission essentielle, et on en voit aujourd'hui, hélas, la pertinence, pour éviter que de jeunes Français ne deviennent un danger pour eux-mêmes, mais surtout pour le pays où ils ont grandi, et auquel ils appartiennent. Tous les jours, mesdames messieurs les maires, vous vous battez pour que nos différences ne deviennent pas des divergences et des séparations. Par la terreur, Daech veut instiller, par ses propres tueries, le poison de la suspicion, de la stigmatisation, de la division.

Ne cédon pas aux tentations de repli. Ne cédon pas non plus à la peur, aux excès et à la surenchère. Notre cohésion sociale est la meilleure réponse et notre union nationale en est l'expression. Nous devons être implacables contre toute forme de haine. Aucun acte xénophobe, antisémite, antimusulman, ne doit être toléré, et si certains individus se livrent à l'apologie du terrorisme dans certains lieux, dans des associations, dans des groupements de fait, le projet de loi présenté ce matin en conseil des ministres prévoit qu'ils pourront être dissous. Ils le seront immédiatement.

J'en appelle aussi à votre vigilance, parce que vous, les maires de France, vous connaissez mieux que personne votre territoire, votre population. Vous avez exprimé, Monsieur le président, une position de principe et elle vous honore, qui est, même dans cette circonstance, de parler des réfugiés.

Certains ont voulu établir un lien entre l'afflux de réfugiés venus du Moyen-Orient et la menace terroriste. La vérité est que ce lien existe, parce que les habitants des zones d'Irak et de Syrie qui fuient, parce qu'ils sont martyrisés par ceux-là même qui nous attaquent aujourd'hui, dans leur très grande majorité, ces réfugiés s'orientent vers l'Allemagne, l'Europe du Nord et le Royaume-Uni. La France, souverainement, a accepté de prendre sa part à la solidarité à l'égard de ces réfugiés et à l'égard de l'Europe. Trente mille seront accueillis au cours des deux prochaines années.

J'ai souhaité que cette politique soit conduite en étroite coopération avec les maires. Le ministre de l'Intérieur a réuni ceux qui voulaient s'engager dans cet accueil, c'était le 12 septembre dernier. Je relève que vous avez été nombreux à avoir répondu présent et que certains aujourd'hui même accueillent des migrants venant de Calais. Je tiens ici à vous en exprimer ma gratitude. Le gouvernement, pour vous aider, mettra en place un dispositif de soutien aux communes qui auront créé ces places d'hébergement.

Cependant, notre devoir d'humanité à l'égard des réfugiés va de paire avec le devoir de protection des Français. Je connais les inquiétudes, parfois avivées par certains, que les événements tragiques de ces derniers jours ont pu susciter. Aussi, là encore la France doit répondre. Elle est aux côtés des pays où se trouvent les réfugiés et je pense notamment à la Turquie, à la Jordanie, au Liban. Elle doit aussi vérifier avant que des personnes rentrent sur le territoire européen, et a fortiori sur le territoire français, qu'il n'y a aucun risque pour notre pays. Nous aurons donc à faire les vérifications nécessaires avant d'accepter des réfugiés sur notre sol. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire.

De la même manière, la réforme portant sur le droit d'asile permet de refuser ou de retirer la qualité de réfugié à toute personne dont la présence en France constituerait une menace. C'est ainsi que nous assurerons la sécurité des Français avec un contrôle renforcé des frontières tout en restant fidèles à nos valeurs.

Mesdames et Messieurs les maires, je vous connais. Je sais que ce que vous faites chaque jour pour vos communes, pour la vie de vos concitoyens, pour leur bien-être, pour leur sécurité. Je sais quelle est votre conception de la République. Vous voulez que vos concitoyens fassent corps avec la Nation et vous voulez qu'ils partagent l'idéal républicain. Je vous connais. Je sais que vous êtes passionnément attachés à la laïcité. La République, c'est une société où chacun a le droit de croire ou de ne

pas croire, où l'Etat ne reconnaît aucun culte mais permet à chacun de pratiquer le sien de façon paisible. La laïcité, ce sont des règles de droit qui valent pour les services publics, les écoles, les lieux de culte et qui protègent l'espace privé.

La laïcité, c'est une République qui fait sa place à tous, mais n'autorise rien qui puisse la menacer. C'est cette confiance dans nos principes communs, dans le projet et l'idéal que nous portons, au-delà de nos différences qui fait que nous sommes tous français, et fiers d'être français.

Les terroristes volent la vie des innocents, mais veulent aussi suspendre la nôtre, alors, je le dis fermement : la France restera un pays de liberté, de mouvement, de culture, un pays actif, vaillant, dynamique, qui ne cède jamais à la peur. La vie doit reprendre pleinement, et que serait notre pays sans ses terrasses de café, sans ses concerts, sans ses compétitions sportives, sans ses musées ? Que seraient nos villes sans le bruit de nos activités multiples ? Que seraient nos villages sans la fraternité de nos fêtes ?

Le monde qui nous a, une fois encore, témoigné de sa solidarité, pavaisé les plus grands monuments aux couleurs du drapeau français, le monde qui regarde la France parce que c'est toujours là qu'il y a plus de liberté qu'ailleurs, la France doit être toujours elle-même, notre devoir, c'est de continuer la vie, de permettre que les entreprises puissent travailler, que nos établissements culturels puissent ouvrir, que nos touristes puissent être accueillis, que les Français circulent, que les Français voyagent, que les Français soient confiants dans leur propre pays.

Notre devoir, c'est d'assurer la sécurité et de garantir la liberté, c'est de protéger et de poursuivre la vie. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation des maires de France, sur les 500.000 élus locaux, cette belle et grande avant-garde nationale. Je sais pouvoir compter sur l'union de toutes les forces de la Nation, pour que dans cette guerre, oui, dans cette guerre, vive la République et vive la France !

**Discours du président de la République
devant le Parlement réuni en Congrès
Versailles, le 16 novembre 2015**

Monsieur le Président du Congrès,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les parlementaires,

La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France, sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie.

Ils sont le fait d'une armée djihadiste, le groupe Daech qui nous combat parce que la France est un pays de liberté, parce que nous sommes la patrie des Droits de l'Homme.

Dans une période d'une exceptionnelle gravité, j'ai tenu à m'adresser devant le Parlement réuni en Congrès pour marquer l'unité nationale face à une telle abomination et pour répondre avec la détermination froide qui convient à l'attaque ignoble dont notre pays a été la cible.

Notre démocratie a triomphé d'adversaires bien plus redoutables, en vérité, que ces lâches assassins. Notre République n'est pas à la portée de méprisables tueurs.

Ma volonté est de mettre toute la puissance de l'Etat au service de la protection de nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur le dévouement des policiers, des gendarmes, des militaires, de vous-mêmes représentants de la nation. Vous connaissez le sens du devoir et, lorsque les circonstances l'exigent, l'esprit de sacrifice.

Les terroristes croient que les peuples libres se laisseraient impressionner par l'horreur. Il n'en est rien et la République française a surmonté bien d'autres épreuves. Elle est toujours là, bien vivante. Et ceux qui ont entendu la défier ont toujours été les perdants de l'histoire. Il en sera de même cette fois encore. Le peuple français est un peuple ardent, vaillant, courageux qui ne se résigne pas et qui se met debout chaque fois qu'un de ses enfants est à terre.

Ceux qui ont voulu le meurtrir en frappant délibérément des innocents sont des lâches qui ont tiré sur une foule désarmée, si bien que nous ne sommes pas engagés dans une guerre de civilisation, parce que ces assassins n'en représentent aucune. Nous sommes dans une guerre contre le terrorisme djihadiste qui menace le monde entier et pas seulement la France.

Dans cette guerre qui a commencé depuis plusieurs années, nous avons bien conscience les uns et les autres qu'il faudra du temps et que la patience est aussi exigeante que la durée et la dureté avec laquelle nous devons combattre.

L'ennemi use des moyens les plus vils pour essayer de tuer. Mais il n'est pas insaisissable. Je serai même plus précis encore : il n'est pas hors d'atteinte.

Donc, dans cette période si difficile, si lourde, où nos concitoyens ont ressenti l'effroi, ils doivent garder leur sang-froid. J'appelle une nouvelle fois tous nos compatriotes à faire preuve de ces vertus qui font l'honneur de notre pays : la persévérance, l'unité, la lucidité, la dignité.

Aujourd'hui, notre pays est en deuil. Nous pensons à ces innocents qui sont morts fauchés par les armes de tueurs dans les rues de Paris et de la banlieue. Nous pensons à leurs familles qui connaissent la peine la plus inconsolable. Nous pensons à ces centaines de jeunes gens, jeunes filles, jeunes garçons qui ont été touchés, blessés, traumatisés par cette terrible attaque. Certains, au moment où je parle devant vous, luttent encore pour leur vie.

Je salue l'action des services de secours et de soins qui se sont mobilisés depuis vendredi. Notre système de santé s'était préparé à une telle situation d'urgence. Et une fois encore, il a fait face pour accomplir parfaitement la mission.

Je veux également rendre hommage aux forces de l'ordre, pleinement engagées pour assurer la sécurité des Français, comme une fois encore en a témoigné le courage de ces policiers qui, au moment de donner l'assaut pour libérer les otages du Bataclan qui étaient condamnés à une mort certaine sans leur intervention, ont une fois encore montré de la détermination et du dépassement d'eux-mêmes.

Vendredi, c'est la France tout entière qui était la cible des terroristes. La France qui aime la vie, la culture, le sport, la fête. La France sans distinction de couleur, d'origine, de parcours, de religion. La France que les assassins voulaient tuer, c'était la jeunesse dans toute sa diversité. La plupart des morts n'avaient pas 30 ans. Ils s'appelaient Mathias, Quentin, Nick, Nohemi, Djamilia, Hélène, Elodie, Valentin et j'en oublie tellement d'autres ! Quel était leur seul crime ? C'était d'être vivant.

Ce qui a été visé par les terroristes, c'était la France ouverte au monde. Plusieurs dizaines d'amis étrangers font partie des victimes, représentant 19 nationalités différentes.

Depuis vendredi soir, je reçois des messages de solidarité de chefs d'Etat ou de gouvernements de toute la planète. Partout, les trois couleurs du drapeau français ont habillé les sites les plus célèbres rappelant ainsi que la France est toujours une lumière pour l'humanité. Et quand elle est atteinte, c'est le monde qui se retrouve un temps dans la pénombre.

Les actes de guerre de vendredi ont été décidés, planifiés en Syrie, préparés ; ils ont été organisés en Belgique, perpétrés sur notre sol avec des complicités françaises.

Ces attentats poursuivent un objectif bien précis : semer la peur pour nous diviser ici et faire pression pour nous empêcher là-bas au Moyen-Orient de lutter contre le terrorisme.

Nous faisons face à une organisation, Daech, disposant d'une assise territoriale, de ressources financières et de capacités militaires. Depuis le début de l'année, l'armée terroriste de Daech a notamment frappé à Paris, au Danemark, en Tunisie, en Egypte, au Liban, au Koweït, en Arabie saoudite, en Turquie, en Libye. Elle massacre chaque jour et opprime des populations.

C'est la raison pour laquelle la nécessité de détruire Daech constitue un sujet qui concerne toute la communauté internationale. J'ai donc demandé au Conseil de sécurité de se réunir dans les meilleurs délais pour adopter une résolution marquant cette volonté commune de lutter contre le terrorisme.

D'ici là, la France intensifiera ses opérations en Syrie.

Hier soir, j'ai donné l'ordre à dix chasseurs-bombardiers français de larguer leurs bombes sur le fief de Daech à Raqqa. Ils ont détruit un centre de commandement et un camp d'entraînement. J'adresse toutes mes félicitations aux pilotes français qui ont réussi cette mission. Je remercie également nos alliés américains, qui ont utilement prêté leur concours à cette opération. Et je l'annonce ici devant le Congrès : nous poursuivrons ces frappes au cours des semaines à venir. Le porte-avion Charles de Gaulle appareillera jeudi pour se rendre en Méditerranée orientale,

ce qui triplera nos capacités d'action. Et il n'y aura dans cette action aucun répit et aucune trêve.

Les commanditaires des attentats de Paris doivent savoir que leurs crimes, loin de faire vaciller la résolution de la France, renforcent encore notre détermination à les détruire.

Le terrorisme, nous le combattons partout là où des Etats sont menacés pour leur survie même. C'est ce qui a justifié la décision que j'avais prise d'intervenir au Mali et encore en ce moment même la présence de nos militaires au Sahel là où Boko Haram massacre, enlève, viole, tue. Le terrorisme, nous le combattons en Irak pour permettre aux autorités de ce pays de restaurer leur souveraineté sur l'ensemble du territoire et en Syrie nous cherchons résolument, inlassablement une solution politique dans laquelle Bachar AL ASSAD ne peut constituer l'issue mais notre ennemi, notre ennemi en Syrie, c'est Daech.

Il ne s'agit donc pas de contenir, mais de détruire cette organisation à la fois pour sauver des populations, celles de Syrie, celles d'Irak mais je pourrais ajouter celles du Liban, de Jordanie, de Turquie, tous les pays voisins. C'est aussi de nous protéger, pour éviter que viennent sur notre territoire comme ce fut le cas vendredi des combattants étrangers pour mener des actes terroristes.

Mais il faut faire davantage. La Syrie est devenue la plus grande fabrique de terroristes que le monde ait connu et la communauté internationale – et j'en ai fait plusieurs fois le constat – est divisée et incohérente. La France a demandé dès le début du conflit qu'il puisse y avoir cette unité si nécessaire pour agir.

Aujourd'hui, il faut plus de frappes – nous en faisons –, plus de soutien à tous ceux qui se battent contre Daech – nous l'apportons, nous la France –, mais il faut un rassemblement de tous ceux qui peuvent réellement lutter contre cette armée terroriste dans le cadre d'une grande et unique coalition – c'est ce à quoi nous travaillons.

C'est dans cet esprit que je rencontrerai dans les prochains jours le Président OBAMA et le Président POUTINE pour unir nos forces et atteindre un résultat qui pour l'instant est encore renvoyé à trop longtemps.

La France parle à tous, à l'Iran, à la Turquie, aux pays du Golfe. Et les attentats de Paris se sont produits au moment même où se tenait à Vienne avec ces pays-là une réunion pour chercher une solution politique en Syrie. Alors, chacun est désormais face à ses responsabilités : les pays voisins, les puissances, mais aussi l'Europe.

J'ai demandé au ministre de la Défense de saisir dès demain ses homologues européens au titre de l'article 42-7 du traité de l'Union qui prévoit que lorsqu'un Etat est agressé, tous les Etats membres doivent lui apporter solidarité face à cette agression car l'ennemi n'est pas un ennemi de la France, c'est un ennemi de l'Europe.

L'Europe, elle ne peut pas vivre dans l'idée que les crises qui l'entourent n'ont pas d'effet sur elle. La question des réfugiés est directement liée à la guerre en Syrie et

en Irak. Les habitants de ces pays-là, notamment ceux des territoires contrôlés par Daech sont martyrisés et fuient ; ils sont les victimes de ce même système terroriste.

Voilà pourquoi il est vital que l'Europe accueille dans la dignité ceux qui relèvent du droit d'asile mais renvoie dans leurs pays ceux qui n'en relèvent pas, ce qui exige - ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui- une protection effective des frontières extérieures. La France y travaille, elle a été la première à mettre en garde, et la France avec l'Allemagne aujourd'hui fait en sorte que les pays qui sont confrontés à l'afflux des réfugiés puissent être aidés. Les premiers à devoir l'être sont les pays de la région : Turquie, Jordanie, Liban. Et si l'Europe ne contrôle pas ses frontières extérieures, alors – et nous le voyons aujourd'hui sous nos yeux – c'est le retour aux frontières nationales, quand ce ne sont pas les murs, les barbelés qui sont annoncés.

Ce sera alors la déconstruction de l'Union européenne.

Il est également impératif que les demandes que la France a exprimées depuis longtemps trouvent en Europe une traduction rapide ; je pense à la lutte contre le trafic d'armes, à la mise en place des contrôles coordonnés et systématiques aux frontières et à l'approbation, avant la fin de l'année 2015, de ce qu'on appelle le PNR européen, tout simplement pour assurer la traçabilité du retour des djihadistes et les interpeller.

Voilà les exigences que portera la France une nouvelle fois par le ministre de l'Intérieur à la réunion qui se tiendra, à notre demande, dès vendredi.

Face aux actes de guerre qui ont été commis sur notre sol - et qui viennent après les attentats du 7, 8 et 9 janvier, et tant d'autres crimes commis ces dernières années au nom de cette même idéologie djihadiste - nous devons être impitoyables.

Nous le savons, et c'est cruel que de le dire, ce sont des Français qui ont tué vendredi d'autres Français. Il y a, vivant sur notre sol, des individus qui, de la délinquance passent à la radicalisation puis à la criminalité terroriste. Parfois, ils sont allés combattre en Syrie ou en Irak. Parfois ils forment des réseaux qui s'entraînent en fonction des circonstances, ou qui s'entraident pour mener à un moment que leurs commanditaires ont choisi des actes terroristes. Nous en avons déjoués plusieurs ces derniers mois et nous savons maintenant, que dis-je, depuis hélas plusieurs mois, ce qu'est cet engrenage, ce qu'est cette organisation, ce qu'est cette préparation.

Nous devons donc nous défendre dans l'urgence et dans la durée. Il en va de la protection de nos concitoyens et de notre capacité de vivre ensemble.

Dans la nuit de vendredi, lorsque les fusillades ont fait connaître leur terrible bilan, j'ai réuni le Conseil des ministres, j'ai ordonné le rétablissement immédiat des contrôles aux frontières et j'ai proclamé l'état d'urgence, sur proposition du Premier ministre.

Il est désormais effectif sur tout le territoire et j'ai élargi la possibilité de procéder à des perquisitions administratives dans tous les départements métropolitains. Il y a eu cette nuit plus de 104 assignations à résidence et 168 perquisitions. Et il y en aura d'autres.

Cependant, avec les actes de guerre du 13 novembre, l'ennemi a franchi une nouvelle étape.

La démocratie a la capacité de réagir. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme dans son article 2 que la sûreté et la résistance à l'oppression sont des droits fondamentaux. Alors nous devons les exercer.

Conformément à ces principes, nous allons donner les moyens de garantir encore une fois la sécurité de nos concitoyens.

J'ai décidé que le Parlement serait saisi dès mercredi d'un projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour trois mois et adaptant son contenu à l'évolution des technologies et des menaces.

En effet, la loi qui régit l'état d'urgence, la loi du 3 avril 1955 ne pouvait pas être conforme à l'état des technologies et des menaces que nous rencontrons aujourd'hui.

Mais elle comporte deux mesures exceptionnelles : l'assignation à résidence et les perquisitions administratives. Ces deux mesures offrent des moyens utiles pour prévenir la commission de nouveaux actes terroristes. Je veux leur donner immédiatement toute leur portée et les consolider.

Le Premier ministre proposera donc au Parlement d'adopter un régime juridique complet pour chacune de ces dispositions. Et mesdames, messieurs les parlementaires, je vous invite à le voter d'ici la fin de la semaine.

Mais nous devons aller au-delà de l'urgence.

Et j'ai beaucoup réfléchi à cette question. J'estime en conscience que nous devons faire évoluer notre Constitution pour permettre aux pouvoirs publics d'agir, conformément à l'état de droit, contre le terrorisme de guerre.

Aujourd'hui, notre texte comprend deux régimes particuliers qui ne sont pas adaptés à la situation que nous rencontrons.

Premier régime, c'est le recours à l'article 16 de la Constitution. Il implique que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics soit interrompu. Le Président de la République prend alors les mesures exigées par les circonstances en dérogeant à la répartition des compétences constitutionnelles.

Et puis il y a l'article 36 de la Constitution qui porte sur l'état de siège. Il n'est pas non plus approprié. L'état de siège, il est décrété en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Dans ce cas, différentes compétences sont transférées de l'autorité civile à l'autorité militaire.

Chacun voit ici qu'aucun de ces deux régimes n'est adapté à la situation que nous rencontrons. Le fonctionnement régulier des pouvoirs publics – et nous le prouvons aujourd'hui – n'est pas interrompu et il n'est pas concevable de transférer à l'autorité militaire des pouvoirs. Pourtant nous sommes en guerre. Mais cette guerre d'un

autre type face à un adversaire nouveau appelle un régime constitutionnel permettant de gérer l'état de crise.

C'est ce qu'avait proposé en 2007, le comité présidé par Edouard BALLADUR qui réfléchissait sur l'évolution de notre Constitution. Il suggérait de modifier l'article 36 de notre Constitution pour y faire figurer l'état de siège ainsi que l'état d'urgence et sa proposition renvoyait à une loi organique, le soin de préciser les conditions d'utilisation de ces régimes.

Je considère que cette orientation doit être reprise. Il s'agit de pouvoir disposer d'un outil approprié pour fonder la prise de mesures exceptionnelles pour une certaine durée, sans recourir à l'état de siège et sans compromettre l'exercice des libertés publiques.

Cette révision de la Constitution doit s'accompagner d'autres mesures. Il en va de la déchéance de nationalité. La déchéance de nationalité ne doit pas avoir pour résultat de rendre quelqu'un apatride, mais nous devons pouvoir déchoir de sa nationalité française un individu condamné pour une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme, même s'il est né français, je dis bien « même s'il est né français » dès lors qu'il bénéficie d'une autre nationalité.

De même, nous devons pouvoir interdire à un binational de revenir sur notre territoire, s'il représente un risque terroriste, sauf à ce qu'il se soumette, comme le font d'ailleurs nos amis britanniques, à un dispositif de contrôle draconien.

Nous devons pouvoir expulser plus rapidement les étrangers qui représentent une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public et la sécurité de la Nation, mais nous devons le faire dans le respect de nos engagements internationaux.

Je sais que d'autres propositions ont été formulées pour accroître la surveillance de certains individus, fichés notamment. Le Gouvernement, dans un esprit d'unité nationale, va saisir pour avis le Conseil d'Etat pour vérifier la conformité de ces propositions à nos règles fondamentales et à nos engagements internationaux. Cet avis sera rendu public et j'en tirerai toutes les conséquences.

Réfléchissons bien à cette décision. Notre Constitution est notre pacte collectif, elle unit tous les citoyens, elle est la règle commune, elle porte des principes, elle est précédée d'un préambule qui montre que la France est un pays de droit.

La Constitution, c'est la charte commune, c'est le contrat qui unit tous les citoyens d'un même pays. Dès lors que la Constitution est le pacte collectif indispensable pour vivre ensemble, il est légitime que la Constitution comporte les réponses pour lutter contre ceux qui voudraient y porter atteinte, de la même manière que sont voués à la dissolution les associations ou les groupements de fait qui provoquent la haine ou incitent à la commission d'actes terroristes.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, je vous demande de réfléchir à la décision que j'ai prise et je demande au Premier Ministre de préparer cette révision avec vous afin qu'elle puisse être adoptée dans les meilleurs délais.

Car nous avons prolongé, vous allez prolonger l'état d'urgence au-delà des 12 jours pour trois mois mais après l'état d'urgence, nous devons être pleinement dans un état de droit pour lutter contre le terrorisme.

Enfin, puisque la menace va durablement peser et que la lutte contre Daech va nous mobiliser encore longtemps sur le front extérieur comme sur le terrain intérieur, j'ai également décidé de renforcer substantiellement les moyens dont disposent la justice et les forces de sécurité.

D'abord, les services d'enquête et les magistrats antiterroristes doivent pouvoir recourir, dans le cadre de la procédure judiciaire, à tout l'éventail des techniques de renseignement qu'offrent les nouvelles technologies et dont l'utilisation est autorisée, dans un cadre administratif, par la loi sur le renseignement. La procédure pénale doit également prendre en compte, de la manière la plus étroite possible, la spécificité de la menace terroriste.

Ensuite, les magistrats doivent avoir plus largement accès aux moyens d'enquêtes les plus sophistiqués, pour lutter notamment contre les trafics d'armes car ce sont avec les armes du banditisme que les actes terroristes sont commis. Les peines seront significativement alourdies.

Enfin, face à la violence du terrorisme, la question de la légitime défense des policiers et des conditions dans lesquelles ils peuvent faire usage de leurs armes devra être traitée toujours dans le cadre de l'Etat de droit.

Ces différents sujets constitueront la matière d'un important chantier législatif que je demande au Premier ministre de conduire et d'engager sans délai avec les ministres concernés, Garde des Sceaux, ministre de l'Intérieur, de manière à ce que nous ne perdions aucune minute dans l'action engagée.

Ce dispositif, ces dispositifs compléteront toutes les mesures qui ont été adoptées depuis 2012, deux lois antiterroristes, une loi sur le renseignement, un renforcement considérable des moyens mais j'ai également conscience qu'il nous faut augmenter encore les moyens parce que si nous sommes en guerre, nous ne pouvons pas l'être avec ce que nous avons il y a quelques années dans des lois de programmation militaire ou dans d'autres textes imaginés pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Alors, 5 000 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes seront créés d'ici 2 ans afin de porter le total des créations d'emploi de sécurité à 10 000 sur le quinquennat. Cet effort qui est considérable et qu'assume le gouvernement dans le contexte budgétaire que chacun connaît permettra simplement de restaurer le potentiel des forces de sécurité intérieure au niveau qu'elles connaissaient en 2007.

Ces créations de postes bénéficieront aux services de lutte contre le terrorisme, à la police aux frontières et plus généralement, à la sécurisation générale du pays. Elles s'accompagneront des moyens d'équipement et d'investissement nécessaires à l'accomplissement des missions.

De même, le ministère de la Justice disposera de 2 500 postes supplémentaires pour l'administration pénitentiaire, pour les services judiciaires. Et je n'oublie pas

l'administration des douanes qui devra être renforcée de 1 000 postes pour que nous puissions assurer le contrôle aux frontières dès lors qu'il sera utilisé.

Quant à nos armées qui sont de plus en plus sollicitées par les opérations extérieures que nous allons poursuivre, par la sécurité de nos compatriotes qui est demandée, j'ai donc là encore décidé qu'il n'y aurait aucune diminution d'effectifs dans la défense jusqu'en 2019. Et cette réorganisation de nos armées se fera au bénéfice des unités opérationnelles, de la cyberdéfense et du renseignement. Le gouvernement me présentera donc sans attendre une planification nouvelle de l'évolution des effectifs de la défense jusqu'en 2019.

Je souhaite également que l'on tire mieux parti des possibilités des réserves de la défense, encore insuffisamment exploitées dans notre pays alors que nous avons justement ce gisement. Les réservistes sont un élément fort du lien entre l'armée et la Nation. Ils constituent les éléments qui peuvent, demain, former une garde nationale encadrée et disponible.

Toutes ces décisions budgétaires seront prises dans le cadre de la loi de finances qui est en ce moment même en discussion pour 2016. Elles se traduiront nécessairement, et je l'assume devant vous, par un surcroît de dépenses mais dans ces circonstances, je considère que le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité.

Mesdames, Messieurs les Parlementaires, le visage des morts, celui des blessés, celui des familles endeuillées ne quittent pas mon esprit. Ce souvenir nourrit une résolution sans faille qui, je le sais, est également la vôtre.

Dans ma détermination à combattre le terrorisme, je veux que la France puisse rester elle-même. Les barbares qui l'attaquent voudraient la défigurer ? Ils ne parviendront pas à la faire changer de visage ; jamais ils ne doivent réussir à abimer l'âme française. Jamais ils ne nous empêcheront de vivre, de vivre comme nous en avons décidé, de vivre pleinement, de vivre librement et nous devons en faire la démonstration avec sang-froid. Et je pense à la jeunesse, je pense à celle qui se sent blessée à travers toutes ces victimes et qui s'interroge sur sa capacité à pouvoir vivre dans un Etat de droit.

Nous devons continuer, continuer à travailler, continuer à sortir, continuer à vivre, continuer à influencer le monde et c'est pourquoi le grand événement international de la Conférence sur le Climat sera non seulement maintenu mais sera un moment d'espérance et de solidarité. D'espérance parce qu'il s'agit tout simplement de l'avenir de la planète et de solidarité parce qu'il y aura sans doute plus de cent chefs d'Etat et de gouvernement qui viendront là pour négocier un accord durable, un accord contraignant, un accord différencié pour que nous puissions vivre et que nos enfants, petits-enfants puissent continuer à avoir la planète qu'ils auront reçue en héritage. Mais ils viendront aussi dire à la France, pays de liberté, combien le monde entier est solidaire, combien le monde entier doit également se mobiliser pour lutter contre le terrorisme.

De la même manière, les rythmes de notre démocratie ne sont pas soumis au chantage des terroristes. Les élections régionales se dérouleront aux dates prévues et la vie politique elle-même doit retrouver ses droits ; c'est notre devoir.

Monsieur le Président du Congrès, Monsieur le Président du Sénat, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, vous qui représentez la Nation toute entière, vous la représentez dans toutes ses sensibilités, dans toute sa diversité mais aussi dans son unité. Vous êtes les représentants d'un peuple libre qui est invincible quand il est uni et rassemblé. C'est notre bien le plus précieux et nous devons éviter surenchères et dérives, c'est aussi notre devoir de républicain. C'est en renonçant au combat que la République devait mener qu'elle a pu s'éloigner d'elle-même dans certaines circonstances ; nous devons veiller qu'il n'en soit pas aujourd'hui le cadre.

La République, nous voulons l'investir de toute la force nécessaire qu'appelle ce contexte nouveau de guerre, pour lui permettre d'éradiquer dans le respect de nos valeurs le terrorisme et sans rien perdre de ce que garantit l'Etat de droit.

Nous éradiquerons le terrorisme parce que les Français veulent continuer à vivre ensemble sans rien craindre de leurs semblables. Nous éradiquerons le terrorisme parce que nous sommes attachés à la liberté et au rayonnement de la France dans le monde. Nous éradiquerons le terrorisme pour que la circulation des personnes, le brassage des cultures demeurent possibles et que la civilisation humaine s'en trouve enrichie. Nous éradiquerons le terrorisme pour que la France continue à montrer le chemin. Le terrorisme ne détruira pas la République car c'est la République qui le détruira.

Vive la République et vive la France.

Déclaration de M. Bernard CAZENEUVE,

Ministre de l'Intérieur

Hôtel de Beauvau, 16 novembre 2015

Mesdames et messieurs,

Le Président de la République et le Premier Ministre l'ont dit avec force, nous menons la guerre contre les terroristes, à l'intérieur et à l'extérieur.

L'enquête se poursuit pour établir toute la vérité sur les attaques abjectes qui ont ensanglanté Paris vendredi soir. Elle progresse rapidement, en totale coopération avec les services de nos partenaires européens. Le Procureur de la République en a annoncé les derniers développements ce matin.

La menace d'autres actions terroristes reste élevée, le Premier Ministre l'a encore rappelé ce matin.

Cette menace n'est pas nouvelle. Elle a appelé depuis des mois – dès avant les attentats de janvier – une mobilisation totale des services de renseignement et d'investigation. Nous avons, vous le savez, adapté notre arsenal législatif, renforcé nos moyens et réorganisé nos méthodes pour combattre une forme inédite de risque terroriste.

Le Premier ministre l'a rappelé, six attentats ont été déjoués ou évités depuis le printemps de cette année.

Le cadre juridique que nous avons bâti par les lois de 2012 et de 2014 pour renforcer nos outils de lutte et de prévention de la menace terroriste a d'ores et déjà permis de prononcer 203 interdictions de sortie du territoire et 62 interdictions d'entrée et de séjour à l'encontre d'étrangers dont la présence sur notre sol constituerait une menace pour notre sécurité.

87 sites Internet provoquant au terrorisme ont par ailleurs fait l'objet d'un blocage administratif.

J'ai par ailleurs déjà prononcé 6 déchéances de la nationalité française. 34 arrêtés d'expulsion ont été pris à l'encontre de ressortissants étrangers liés à la mouvance djihadiste, et imams prêcheurs de haine et ce, depuis le début de l'année 2015.

Depuis plusieurs mois, les services du ministère de l'Intérieur rassemblent les éléments nécessaires à la dissolution d'associations cultuelles occupant des lieux de cultes radicalisés et faisant l'apologie de la violence. Ces procédures sont d'ores et déjà en cours ; elles arrivent à leur terme et elles feront l'objet d'un examen par le Conseil des ministres.

Le cadre juridique instauré par l'état d'urgence en vigueur depuis vendredi soir, nous a permis d'amplifier ce travail de longue haleine par l'accélération des actions préventives destinées à protéger les Français.

J'ai ainsi demandé une mobilisation exceptionnelle pour traduire les possibilités offertes par l'état d'urgence, en matière d'assignation à résidence et de perquisitions administratives.

Pour ce qui concerne les assignations à résidence, j'ai prononcé, ces dernières 48 heures, 104 premières assignations à l'encontre d'individus qui font l'objet d'une attention particulière de nos services.

Par ailleurs, cette nuit, sur l'ensemble du territoire national, les policiers et les gendarmes, avec l'appui de nos services de renseignement au niveau central et territorial, ont procédé à 168 perquisitions administratives aux domiciles d'individus suspects à différents titres.

Au-delà des saisies et des interpellations, ces perquisitions nous permettent d'accélérer – c'est important et essentiel - nos investigations sur les objectifs radicalisés et de nourrir les informations dont nous disposons.

L'état d'urgence prend ainsi sa pleine et entière efficacité.

Ces perquisitions ont eu lieu dans 19 départements, en région parisienne, à Lille et dans le Nord, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, dans toutes les grandes agglomérations en France. Aucun territoire de la République n'est négligé dans la situation d'alerte maximale dans laquelle les forces de l'ordre et de renseignement sont placées, sous mon autorité.

Pour l'information de nos concitoyens, je veux vous donner un premier bilan de ces actions.

23 individus ont été interpellés et placés en garde à vue. 31 armes, dont 19 armes de poing, 8 armes longues et 4 armes de guerre, ont été saisies. 18 découvertes incidentes de stupéfiants ont été réalisées. Des ordinateurs, disques durs, éléments informatiques et téléphones portables ont également été saisis en vue d'être exploités.

A titre d'exemple, un objectif a été identifié dans le département du Rhône, soupçonné de se livrer au trafic d'armes et de stupéfiants et de soutenir la mouvance islamiste radicale.

La perquisition a permis la découverte d'une kalachnikov, de 3 pistolets automatiques, de munitions et de gilets pare-balles.

Dans la continuité et sous la direction du Procureur de la République dans un cadre judiciaire, une perquisition a été menée au domicile des parents de l'objectif. Cette opération a permis la découverte de plusieurs pistolets automatiques, de munitions, de brassards de police, de vêtements militaire et d'un lance-roquette. La police judiciaire saisie poursuit actuellement ses investigations.

Vous le savez, il peut y avoir des connexions entre le milieu du banditisme et celui du terrorisme. Tous les éléments recueillis cette nuit seront utiles pour démanteler des bandes et, le cas échéant, des filières terroristes.

Que chacun l'entende distinctement : ce n'est qu'un début. Ces actions vont se poursuivre. La riposte de la République sera d'ampleur. Elle sera totale. Celui qui s'en prend à la République, la République le rattrapera et elle sera implacable avec lui, avec ses complices, avec ceux qui l'ont aidé et avec ceux qui l'ont endoctriné.

Ainsi, et comme le Premier Ministre l'a rappelé ce matin, nous mobilisons tous les moyens de droit et d'investigation tant pour expulser les imams radicaux que dissoudre les mosquées qui prêchent la haine, assigner à résidence ceux qui doivent l'être et mener des perquisitions chez ceux qui nous sont particulièrement signalés. Mesdames et messieurs, face à la barbarie terroriste qui nous a déclaré la guerre, il n'y a pas plusieurs attitudes possibles. Il n'y en a qu'une, c'est celle que les Français ont adoptée et que le Gouvernement applique de manière inflexible : la riposte implacable de la République contre ceux qui veulent la détruire.

Les terroristes ne détruiront jamais la République, car c'est la République qui les détruira.

Je vous remercie.